

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 16 h, le 23 janvier 2003.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 19 décembre 2002

Résolution n° E-2003-01

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 19 décembre 2002.

Adoptée à l'unanimité

Adhésion 2003 à l'Union des municipalités du Québec

Résolution n° E-2003-02

De renouveler l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2003 et d'autoriser le paiement en conséquence de la cotisation de 3 090 \$, plus les taxes applicables.

Référence : Mémoire du 16 janvier 2003
Certificat
du trésorier : CT-307
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Approbation du calendrier de conservation

Résolution n° E-2003-03

D'approuver le calendrier de conservation de la Communauté métropolitaine de Québec joint en annexe au mémoire du 14 janvier 2003 du secrétaire-trésorier, relativement aux documents de la CMQ.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à soumettre, pour approbation, le calendrier de conservation au ministre de la Culture et des Communications via le conservateur des Archives nationales.

D'autoriser le secrétaire-trésorier à tenir à jour le calendrier de conservation et à soumettre les modifications au ministre de la Culture et des Communications via le conservateur des Archives nationales.

Référence : Mémoire du 14 janvier 2003
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

PGMR / Règlement d'emprunt 2002-08 / Autorisation d'emprunt temporaire

Résolution n° E-2003-04

D'autoriser, au besoin, le secrétaire-trésorier de la CMQ à effectuer des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt N° 2002-08 relatif à réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ (rive nord).

D'autoriser, en conséquence, le président ou en cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire-trésorier ou en cas d'absence ou d'empêchement, le directeur général, à signer les billets ou autres titres exigés de l'institution financière de la CMQ pour donner suite à la présente autorisation.

Référence : Mémoire du 13 janvier 2003
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Forum sur la gestion des matières résiduelles

Résolution n° E-2003-05

D'autoriser monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier, à participer avec le directeur général de la CMQ, monsieur Marc Rondeau, au Forum national sur la gestion des matières résiduelles, à Montréal, organisé par RECYC-QUÉBEC les 30 et 31 janvier 2003 et à encourir les dépenses nécessaires à leur participation.

Référence : Mémoire du 16 janvier 2003
Certificat
du trésorier : CT-308
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Remplacement du chargé de projet pour la réalisation du PGMR

Résolution n° E-2003-06

D'accepter la demande de monsieur Fernand Latouche pour la résiliation du contrat de prêt de service entre la Ville de Québec et la CMQ pour agir comme chargé de projet à la Communauté pour la réalisation du PGMR.

De demander à la Ville de Québec d'accepter le prêt de service de monsieur Jean Perron pour remplir, à demi-temps, la fonction à la CMQ de chargé de projet pour la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) rive nord.

Sur acceptation de la Ville de Québec et de monsieur Jean Perron, de nommer celui-ci à demi-temps pour remplir cette fonction à la CMQ pour compléter le contrat de trois ans prévu initialement de monsieur Latouche, soit jusqu'au 2 juillet 2005.

De maintenir sa rémunération et ses autres conditions de travail conformément au recueil des conditions de travail de référence (Ville de Québec).

D'autoriser le président de la CMQ ainsi que le secrétaire-trésorier, ou en leur absence ou empêchement d'agir, le vice-président du Comité exécutif et le directeur général, à signer les ententes à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 23 janvier 2003
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) / Adhésion et nomination d'un représentant à compter de 2003

Résolution n° E-2003-07

D'accepter l'adhésion de la Communauté métropolitaine de Québec à la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES) et le paiement de la cotisation annuelle, plus les frais pour la revue de presse, plus les taxes.

De désigner, à compter des présentes, monsieur Jean Garon, membre du Comité exécutif de la CMQ et maire de Lévis, pour représenter la CMQ à cet organisme en remplacement de monsieur Ralph Mercier.

D'autoriser monsieur Jean Garon à participer aux activités de la SODES et à encourir les frais requis à cette participation.

Référence : Mémoire du 23 janvier 2003
Certificat
du trésorier : CT-309
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Modification au calendrier des séances du Comité exécutif / Séance du 6 février déplacée au 13 février 2003

Résolution n° E-2003-08

De modifier le calendrier des séances du Comité exécutif pour l'année 2003 en déplaçant la séance prévue le 6 février au 13 février 2003.

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2002-09

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 11 décembre 2002 au 15 janvier 2003 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 44 462,85 \$, plus 27 382,71 \$ pour les salaires versés du 19 décembre 2002 au 16 janvier 2003 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de services entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Bordereau du 16 janvier 2003
Certificat
du trésorier : CT-310
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE